

Séance du 10 février 1928 1929.
 La C^{on} se réunit sous la présidence de M. Jeanneney
 en l'absence de M. de Las Cases, excusé
~~Président~~

La C^{on} est saisie de la proposition de loi de M. Lere
 et plusieurs de ses collègues tendant à la modification
 de l'art. 1^{er} de la loi du 16 juillet 1923.

La C^{on} donne un avis favorable à la proposition
 et autorise M. François Thureau à déposer un
 rapport en ce sens

Le Président

Jeanneney

Le Secrétaire

F. Thureau

Séance du 12 mars 1929

La C^{on} se réunit sous la présidence de M. de Las Cases,
 président.

La C^{on} est saisie du projet de loi n° 100 fixant le
 nombre des décorations attribuées aux réserves
 de l'armée de mer.

M. Bergeon est désigné comme rapporteur.

La C^{on}, sans q^{ps}. réserves et notamment s'en
 rapportant à l'avis de la C^{on} de marine, donne
 un avis favorable

Le Président

de Las Cases

Le Secrétaire

F. Thureau

Séance du 16 juillet 1929

La C^{on} se réunit sous la présidence de M. de Las Cases
 président.

La C^{on} désigne M. Bergeon comme rapporteur du
 Projet de loi n° 424 relatif à la décoration des

Indigènes algériens ayant acquis la qualité de citoyens français

Le Président
E. de Las Cases

Le Secrétaire
Frany. Roman

Séance du 29 Juillet 1929

La C^{on} se réunit sous la présidence de M. de Las Cases

La C^{on} juge M. Gallet pour rapporter le projet de loi tendant à augmenter le nombre de médailles militaires sans talent, et M. Jeanneney pour rapporter le projet de loi tendant à modifier la loi du 18 juillet 1906 concernant la promotion de chevaliers de la Légion d'Honneur.

Elle a autorisé M. Jeanneney à déposer son rapport concernant le projet de loi relatif aux décorations à la Légion d'Honneur pour l'Algérie.

Le Président
E. de Las Cases

Le Secrétaire
J. Roman

Séance du 19 Décembre 1929

La C^{on} se réunit sous la présidence de M. de Las Cases

M. Lemaire est désigné comme rapporteur de la proposition de loi n° 96 sur l'insigne du combattant et a émis un avis favorable à la proposition.

M. Jeanneney est autorisé à déposer son rapport sur le projet de loi tendant à modifier la loi du 18 juillet 1906 -

Le Président
E. de Las Cases

Le Secrétaire
Frany. Roman